



PRÉFET DE LA RÉGION OCCITANIE

Direction régionale des affaires culturelles

ARRÊTÉ portant inscription au titre des monuments historiques sur l'entrée du cimetière de Terre-Cabade à TOULOUSE (Haute-Garonne)

**Le Préfet de la région Occitanie
Préfet de la Haute-Garonne
Chevalier de l'ordre national du Mérite
Chevalier de la Légion d'honneur**

VU le code du patrimoine, livre VI, titres 1 et 2,
VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements,
VU l'avis de la commission régionale du patrimoine et de l'architecture en date du 5 février 2019 ;
VU les autres pièces produites et jointes au dossier ;

CONSIDÉRANT que l'entrée du cimetière de Terre-Cabade présente du point de vue de l'histoire et de l'art un intérêt suffisant pour en rendre désirable la préservation en raison de la qualité de son architecture néo-égyptienne, œuvre majeure de l'architecte Urbain Vitry (1802-1863) et de la représentativité de cet ensemble pour l'histoire des grands cimetières urbains du XIX^e siècle,

ARRÊTE

Article 1^{er} – est inscrite en totalité au titre des monuments historiques – tel que délimité en rouge sur le plan annexé au présent arrêté – l'entrée principale du cimetière de Terre-Cabade se composant des deux obélisques, des deux pavillons et du dépositaire ainsi que du mur de clôture reliant les obélisques aux pavillons, situés avenue du Cimetière à TOULOUSE (Haute-Garonne), figurant au cadastre section 806 AE, parcelle 55, appartenant à la commune de TOULOUSE, SIREN n°213 105 554, depuis une date antérieure au 1^{er} janvier 1956.

Article 2 – Le présent arrêté sera notifié au propriétaire, maire de la commune concernée, et, le cas échéant, à l'autorité compétente en matière de plan local d'urbanisme.

Article 3 – Le secrétaire général pour les affaires régionales et le directeur régional des affaires culturelles sont chargés de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au fichier immobilier de la situation de l'immeuble inscrit et au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Fait à Toulouse, le **30 JUL. 2019**

Le Préfet de Région

Pour le préfet de la région Occitanie
et par délégation
le Secrétaire général
pour les affaires régionales

Nicolas HESSE

Département :
HAUTE GARONNE

Commune :
TOULOUSE

Section AE
Feuille 806 AE 01

Echelle d'origine : 1/1000
Echelle d'édition : 1/1000

Date d'édition : 27/01/2019
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC43
©2017 Ministère de l'Action et des
Comptes publics

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

**Plan annexé à l'arrêté portant
inscription au titre des
monuments historiques
de l'entrée principale du cimetière
de Terre-Cabade,
avenue du Cimetière à Toulouse
(Haute-Garonne)**

 : parties inscrites

Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des impôts foncier suivant :
TOULOUSE
33 RUE JEANNE MARVIG 31404
31404 TOULOUSE CEDEX 9
tél. 05 34 31 11 20 - fax 05 34 31 12 42
caif.toulouse@dgi.fr.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

